



Procès-Verbal

Commission Régionale des Coupes

Réunion du Lundi 13 février 2023

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e) : Mme Abtisse HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL

COUPE LAuRAFoot 2022/2023

Finales : Dans sa réunion du 23 janvier 2023, le bureau plénier a validé l'organisation des finales à Péronnas (01) le dimanche 11 juin 2023. Club support : F. Bourg en Bresse Péronnas 01. Nos remerciements aux clubs qui se sont portés candidats.

US ANNECY LE VIEUX : Noté.

SENIORS

8^{èmes} de finale : le 12 mars 2023. Le port de l'équipement fourni est obligatoire.

Le tirage au sort aura lieu le mardi 21 février 2023.

Les rencontres seront visibles sur le site internet de la Ligue rubrique « compétitions » puis rubrique « coupes ».

- En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire (hormis la finale) : du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu (Décision du bureau plénier du 05/09/2022).

FEMININES

Les 8^{èmes} de finale se joueront le dimanche 19 février 2023. Le port de l'équipement fourni est obligatoire.

Les rencontres sont visibles sur le site internet de la Ligue rubrique « compétitions » puis rubrique « coupes »

INFORMATION IMPORTANTE : Modification de dates dans le calendrier de la LAuRAFoot féminine :

- Le tour prévu le 15 janvier 2023 est remis au 19 février 2023.
- Le tour suivant est remis au WE de Pâques des 08/09/10 avril 2023.

DOTATION COUPES LAuRAFoot (saison 2022/2023)

Validées par le Bureau Plénier du 23 Janvier 2023.

DOTATION MASCULINES (2022/2023)

Perdants :

- ¼ de Finale : 1000 euros
- ½ Finales : 2000 euros

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.

- 6000 euros.
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros en matériel pédagogique pour le club.

Finaliste :

- 4000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros en matériel pédagogique pour le club.

DOTATION FEMININES (2022/2023)

Perdantes :

- ½ Finales : 1000 euros.

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros.
- 20 dotations « Nike » (pour 20 joueuses et encadrants) de 150 euros.
- Autour de 1000 euros d'équipement pour le club.

Finaliste :

- 2000 euros.
- 20 dotations « Nike » (pour joueuses et encadrants) d'une valeur de 50 euros d'équipement.
- 1000 euros en matériel pédagogique pour le club.

DOTATION FUTSAL (2022/2023)

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros.
- 15 dotations « Nike » (pour 15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros.
- 1000 euros d'équipement pour le club.

Finaliste :

- 2000 euros.
- 15 dotations « Nike » (pour 15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 50 euros.
- 1000 euros d'équipement pour le club.

CANDIDATURE ORGANISATION COUPE REGIONALE FUTSAL G. VERNET

La CR des Coupes lance un appel de candidature pour l'organisation de la finale de la Coupe LAuRAFoot FUTSAL le samedi 27 mai 2023 ou le dimanche 28 mai 2023.

Le club doit disposer d'un gymnase classé Futsal 4 minimum avec éclairage E 4 Futsal minimum. Les recettes sont attribuées au club supporter.

Les candidatures doivent être adressées avant le 15 mars 2023 à ligue@laurafoot.fff.fr.

Candidature reçue : ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE.

La décision sera validée par le Bureau Plénier.

COURRIERS RECUS

FC CHATEL GUYON, AV. VERGONGHEON : Noté.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Abtisse HARIZA,

Secrétaire de séance